



FICHE T.2.0 : REGLEMENTATIONS EN MATIERE D'ÉNERGIE

Plusieurs réglementations en matière d'énergie sont applicables aux écoles. La présente fiche a pour but de décrire le cadre législatif dans lequel ces réglementations ont été établies et de vous donner aperçu des différentes fiches mises à votre disposition.

1. LE CONTEXTE DES REGLEMENTATIONS EN MATIERE D'ÉNERGIE

En Europe, **le bâtiment est responsable de 50% du total des consommations** des ressources naturelles exploitées, de 40% des consommations d'énergie et de 30% des émissions de CO₂¹.

De plus, la Région de Bruxelles-Capitale doit, elle aussi, répondre aux objectifs auxquels la Belgique s'est engagée dans le cadre des **traités internationaux en matière d'énergie**. C'est pourquoi des réglementations liées à l'énergie, telle que la Performance Énergétique des Bâtiments, ont été élaborées.

D'autres réglementations, telles que les normes en matière d'éclairage et de ventilation, sont quand à elles liées au confort et à la sécurité des utilisateurs des bâtiments (voir fiches T.2.5 et T.2.6)

2. LES DIFFÉRENTES FICHES

Les fiches suivantes détaillent les obligations et les modalités liées à ces différentes réglementations.

2.1. LES CERTIFICATS PEB :

- Fiche 2.1 : Le certificat PEB tertiaire
- Fiche 2.2 : Le certificat PEB bâtiment public

2.2. LES INSTALLATIONS PEB :

- Fiche 2.3 : La réglementation PEB chauffage

2.3. LES TRAVAUX PEB :

- Fiche 2.4 : La réglementation PEB travaux

2.4. AUTRES REGLEMENTATIONS :

- Fiche 2.5 : La réglementation liée à l'éclairage
- Fiche 2.6 : La réglementation liée à la ventilation

¹ La performance énergétique et le climat intérieur des bâtiments, Fiche Info OPEB, Bruxelles, IBGE, 2009, p 1

